

17 juin 2022 -16:27

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juin 2022](#)

Augmentation du financement alternatif du système de sécurité sociale des travailleurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'augmentation du financement alternatif du système de sécurité sociale des travailleurs.

L'objectif de l'avant-projet de loi est d'adapter le montant forfaitaire du financement alternatif : une première modification dans le cadre de la compensation de la diminution de la cotisation spéciale de sécurité sociale et une deuxième modification résultant de différentes mesures structurelles.

C'est le résultat des mesures suivantes prises dans le cadre de la préparation du budget 2022 et qui ont été mises en œuvre entre-temps :

- reclassement des ateliers sociaux en catégorie 3
- régime pour les cadres étrangers (expats)
- renforcement du bonus à l'emploi (mini-taxshift)
- réforme cotisations ONSS – sportifs rémunérés

Il s'agit également d'une actualisation du financement alternatif des deux mesures suivantes :

- réforme du bonus à l'emploi (impact de l'accord interprofessionnel)
- composante très bas salaire de la réduction structurelle (impact de l'accord interprofessionnel)

L'avant-projet est soumis pour avis au comité de gestion de la sécurité sociale. Une fois l'avis reçu, il sera soumis à la signature du Roi pour être présenté à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be